

comporte également, en vue de la cheville du pied, une sorte d'entaille, dont la disposition permet de laisser le membre longtemps étendu dans sa position naturelle.

M. Hessing a déjà expérimenté plusieurs fois et avec un plein succès ses appareils pour le traitement des fractures d'os ; grâce à eux le déplacement du blessé n'empêche pas la guérison. M. Hessing a construit ses appareils, qui ont l'apparence de légères charpentes d'acier, de la forme du membre à soigner, en trois grandeurs différentes, de sorte qu'ils s'adaptent facilement à toutes les tailles. Il n'est point besoin d'une main exercée pour les poser ; ils ne pèsent guère qu'un kilogramme, et, grâce à un système d'emboîtement, leur emballage est très pratique ; enfin leur solidité est incontestable. Ils remplissent ainsi toutes les conditions qui sont requises dans les appareils sanitaires ; aussi les gouvernements prussiens et bavarois s'occupent-ils à en faire des essais.

CONGO

SUPPLÉMENT AU PROGRAMME DE CONCOURS POUR UNE BARAQUE SANITAIRE

Bruxelles, le 15 octobre 1893.

L'Association de la Croix-Rouge congolaise et africaine a été priée d'étendre le programme élaboré en vue du concours qui sera ouvert à l'occasion de l'Exposition d'Anvers ¹.

Pour répondre à ces sollicitations, la Croix-Rouge a décidé d'ajouter, aux deux questions mises primitivement au concours et se rapportant aux installations hospitalières et mobilières, trois nouvelles questions ayant pour objet :

- 1° Les appareils et instruments chirurgicaux.
- 2° Les médicaments et désinfectants.
- 3° Le matériel et les ustensiles pour soins à donner aux malades.

¹ Voy. *Bulletin* n° 96 — T. XXIV p. 158.

Les exposants s'attacheront, autant que possible, à approprier les produits aux climats tropicaux, tant au point de vue du choix des objets que de la facilité de leur transport et de leur mise en usage.

Les deux premières questions s'appliquent également aux trousseaux et aux caisses d'instruments ou de médicaments pour explorateurs.

La troisième question concerne les objets se rapportant aux soins médicaux proprement dits, tels que : baignoires, matelas, coussins à air, etc.

Un jury, dans lequel sera représentée l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge, déterminera le mérite des objets exposés.

Indépendamment des récompenses décernées par le jury, la Croix-Rouge se réserve la faculté de faire, en tout ou en partie, l'acquisition des produits exposés.

Le rapport du jury sur le résultat du concours sera inséré dans le *Bulletin* publié chaque année par le Comité directeur de l'Association, pour rendre compte des opérations de l'œuvre.

N. B. -- Pour toutes les questions relatives à l'admission des objets à l'Exposition, à leur installation, à l'espace qu'ils réclament, à leur transport, à leur déballage, etc., les exposants doivent s'adresser au secrétaire général de la section congolaise, M. le baron de Béthune, 4, place du Trône, à Bruxelles.

*Le colonel d'état-major, Secrétaire général
de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge,*

Baron BUFFIN.

ÉTATS-UNIS

L'OURAGAN DE LA CAROLINE DU SUD

L'*Evening Star*, de Washington, du 14 décembre, a publié un article sur l'œuvre accomplie par la Croix-Rouge américaine en faveur des victimes de l'ouragan qui, le 27 août dernier, a ravagé